

## **Le Grand Narbonne consacre près de 500 000€ pour soutenir l'amélioration de l'habitat privé et la réfection de façades**

**Le Grand Narbonne a engagé une politique volontariste en matière de rénovation de l'habitat afin de soutenir et accompagner les habitants de la Communauté d'agglomération dans leurs projets de rénovation.** Ainsi, le Grand Narbonne élargit son programme d'aides et d'accompagnement aux propriétaires avec son service **Rénov'habitat**. En effet, après le dispositif de l'OPAH-RU (Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain), qui concernait seulement Narbonne, Coursan et Cuxac-d'Aude, Rénov'habitat s'adresse désormais aux **habitants des 37 communes**. Mis en place jusqu'en 2021, ce programme intervient sur cinq axes : lutte contre l'habitat indigne, amélioration de la performance énergétique des logements, préservation du patrimoine, maintien à domicile des personnes âgées et accompagnement des copropriétés fragiles.

**Pour lutter contre la précarité énergétique**, le Grand Narbonne met en place **deux aides** afin d'encourager les projets de travaux d'économie d'énergie des particuliers :

- **La prime de 300 €** à destination des **propriétaires aux revenus modestes et très modestes**, éligibles aux aides de l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (Anah). Le Grand Narbonne consacrera une enveloppe de **25 000 € par an**. Cette prime abonde le dispositif de lutte contre la précarité énergétique porté par le département de l'Aude.

- **Une prime de 2 500 €** pour les **propriétaires non éligibles aux aides de l'Anah et les propriétaires bailleurs** qui engagent des travaux de rénovation énergétique performants. Cette prime peut être abondée par un bonus lorsque les travaux comprennent par exemple la mise en place de menuiseries en bois, de la laine de bois ou des panneaux de fibre de bois, un chauffe-eau solaire ou des panneaux photovoltaïques. L'ensemble des aides est plafonnée à 5 000 € par logement.

- Les **copropriétés** qui engageront ce même type de travaux pourront également bénéficier **d'une aide de 1 500 € par lot d'habitation** plafonnée à 15 000 € par copropriété et 50 % du montant des travaux TTC.

Le Grand Narbonne consacrera une enveloppe de **100 000 € en 2019**. Ce dispositif est mené à titre expérimental pour une durée d'un an renouvelable.

Par ailleurs, la **préservation du patrimoine bâti et de l'identité architecturale des villages** contribue à l'amélioration du cadre de vie des habitants et à l'attractivité du Grand Narbonne.

Ainsi, la Communauté d'agglomération consacrera une enveloppe de **340 000€ par an** afin de soutenir les travaux de réfection de façades. Ces aides seront ciblées sur les cœurs de ville de quatorze communes volontaires participant à une mission d'accompagnement de revitalisation de leur centre (Bizanet, Bize-Minervois, Caves, Cuxac-d'Aude, Fleury d'Aude, Mirepeïssat, Montredon-des-Corbières, Névian, Peyriac-de-Mer, Portel-des-Corbières, Roquefort-des-Corbières, Sigean, Ventenac-en-Minervois, Villedaigne). Outre l'aspect financier, le Grand Narbonne apporte **une aide technique** afin de garantir des réfections dans le respect du bâti ancien.

Dans le prolongement de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain qui s'achève le 31 mars 2019, la commune de Coursan expérimente pour une durée de deux ans le ravalement obligatoire sur le cœur de ville. Le Grand Narbonne abondera les travaux des particuliers à hauteur de 35 % du montant total des travaux.

Pour **Alain Fabre**, Conseiller communautaire délégué à la Politique de l'Habitat et au Commerce *"Le Grand Narbonne investit pour améliorer durablement les conditions de logement de ses habitants et agit pour renforcer l'attractivité de ses communes"*.

**Contact presse**

Marjorie Téna

Service communication du Grand Narbonne

presse@legrandnarbonne.com

04 68 65 39 55